



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI  
À S.E. M. GEORGE ROBERT FURNESS TROUP,  
NOUVEL AMBASSADEUR DE NOUVELLE-ZÉLANDE  
PRÈS LE SAINT-SIÈGE**

*Salle Clémentine*

*Jeudi 9 juin 2011*

*Monsieur l'ambassadeur,*

Je suis heureux de vous accueillir au Vatican aujourd'hui et d'accepter les Lettres qui vous accréditent en tant qu'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Nouvelle-Zélande près le Saint-Siège. Je vous remercie du salut cordial que vous m'avez transmis de la part du gouverneur général, Sir Anand Satyanand, et je vous demande de bien vouloir l'assurer de mes meilleurs vœux et de mes prières pour le bien-être de la nation.

Je saisis cette opportunité pour exprimer encore une fois ma solidarité à tous ceux qui souffrent encore à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé Christchurch le 22 février dernier. Conscient de l'œuvre considérable de reconstruction dans laquelle vous êtes engagés avec vos concitoyens, je suis certain que l'impressionnante manifestation de générosité ainsi que les innombrables actes de charité et de bonté accomplis après la catastrophe contribueront pour beaucoup à répondre aux défis matériels et moraux liés à la tâche immense que vous devez à présent affronter.

Dans votre discours, vous avez eu la bonté de rappeler les relations cordiales entre le Saint-Siège et la Nouvelle-Zélande. A travers sa présence dans la communauté internationale le Saint-Siège cherche à promouvoir les valeurs universelles qui sont enracinées dans le message évangélique de la dignité conférée par Dieu à chaque homme et femme, l'unité de la famille humaine et la nécessité que la justice et la solidarité gouvernent les relations entre individus, communautés et nations. Ces valeurs sont profondément inscrites dans la culture qui a donné

origine aux institutions juridiques et politiques de la Nouvelle-Zélande. Une pierre milliaire de cet héritage est le respect pour les droits à la liberté de religion et à la liberté de culte, au bénéfice de tous. Ces droits, enracinés dans les traditions juridiques dont vous êtes les héritiers, sont propres à chaque personne, car inhérents à l'humanité qui nous est commune à tous. A travers la promotion de ces libertés, la société est mieux équipée pour répondre aux profonds défis politiques et sociaux de manière cohérente avec les aspirations les plus profondes de l'humanité.

En raison de sa situation géographique, votre pays peut assister le développement de pays plus petits, plus éloignés et disposant de moins de ressources. Certains des pays qui sont vos voisins, y compris les Small Island Developing States, voient dans la Nouvelle-Zélande un exemple de stabilité politique, d'Etat de droit, et de niveaux économiques et sociaux élevés. Ils se tournent également vers vous comme une source d'assistance, d'encouragement et de soutien alors qu'ils développent leurs propres institutions. Cela confère à votre pays une responsabilité morale particulière. Fidèle à la meilleure de ses traditions, la Nouvelle-Zélande est appelée à utiliser sa position d'influence pour la paix et la stabilité dans la région, pour encourager des institutions démocratiques mûres et stables, pour promouvoir des droits humains authentiques et un développement économique durable. Le désir de développement lance un certain nombre de défis importants relatifs à l'environnement, dont certains ont des conséquences graves pour le bien-être et la subsistance des personnes, en particulier des pauvres. Je désire encourager l'œuvre qui est accomplie pour promouvoir des modèles de développement dans le pays et à l'étranger, qui reflètent une écologie authentiquement humaine, qui soient économiquement durables et qui répondent à notre devoir d'administrateurs de la création (cf. *Caritas in veritate*, n. 48; n. 51).

L'Eglise catholique dans votre pays, constituée par des populations de vos îles aussi bien anciennes que nouvelles, s'efforce de jouer son rôle pour tisser une société vraiment multiculturelle avec un sens de respect réciproque, des objectifs et une solidarité partagés, pour la paix et la prospérité de tous. Elle désire servir le bien commun en conduisant la sagesse spirituelle et morale de la foi à jouer un rôle dans les importantes questions éthiques actuelles. En particulier, l'Eglise désire toujours nourrir le plus grand respect pour la personne humaine tout entière, en défendant le droit inaliénable à la vie, de la conception jusqu'à sa mort naturelle, en promouvant un milieu familial stable et en offrant un service éducatif.

A propos de ce dernier élément, l'Eglise a toujours placé un accent important sur l'éducation des jeunes, la reconnaissant comme une composante essentielle de la préparation et du développement des individus pour le bien, de manière à ce qu'ils puissent occuper leur place dans la société. Outre la recherche de l'excellence dans les études académiques, dans les sports et dans les arts, les écoles catholiques s'intéressent surtout à la formation morale et spirituelle de leurs élèves. L'attraction constante exercée par des institutions éducatives imprégnées des valeurs chrétiennes authentiques démontre le désir constant des parents que leurs enfants soient préparés à la vie de la meilleure façon possible, dans un milieu sain, qui tire le meilleur des jeunes alors qu'ils se préparent aux défis de l'existence. J'ai la certitude que votre gouvernement

continuera à soutenir les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants, en garantissant que le système éducatif fondé sur la foi reste accessible à ceux qui désirent s'en servir pour le bien de leurs enfants et de la société en général.

Enfin, Monsieur l'ambassadeur, je saisis cette opportunité pour vous adresser mes meilleurs vœux alors que vous commencez votre mission et pour vous assurer de la disponibilité de la Curie romaine. Sur vous, sur votre famille et sur tout le peuple de la Nouvelle-Zélande j'invoque de tout cœur d'abondantes Bénédiction de Dieu.